


## Procédure d'urgence lors d'un bris de congélateur et de réfrigérateur

Procédure normalisée de fonctionnement Procédure d'urgence lors d'un bris de congélateur et de réfrigérateur			
Catégorie:	Gestion et opérations des installations		
Numéro de PNF:	04.004	Version:	f2.0
Remplace:	4.1.0024 f1.0	Date d'entrée en vigueur:	31 mai 2012
Approuvée par:	Comité administratif du RCBT (CAR)		01 mai 2012
	Par: Brent Schacter 		31 mai 2012

### 1.0 INTENTION

Les banques de tumeurs ont pour fonction d'entreposer et d'administrer le matériel biologique humain (MBH) sous leur fiducie. Un entreposage approprié est la condition principale pour le succès d'une banque de tumeurs. À l'occasion, cet équipement peut briser. Des procédures doivent être mises en place pour s'assurer que les pertes et les dommages soient évités à la collection.

### 2.0 PORTÉE

Cette procédure normalisée de fonctionnement (PNF) trace les grandes lignes du processus qui devrait être mis en place quand les congélateurs ou les réfrigérateurs tombent en panne et que les échantillons doivent être transférés à un équipement de sauvegarde.

### 3.0 RÉFÉRENCE À D'AUTRES PNFs OU POLITIQUES

Remarque: Lors de l'adoption de cette PNF pour un usage local, s'il vous plaît faire référence au RCBT.

3.1 *Politique du RCBT: POL 7 Manipulation du matériel et de l'information*

3.2 *Procédure normalisée de fonctionnement du RCBT: SOP 04.006 Entretien des installations et de l'équipement pour l'entreposage des échantillons*

### 4.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Cette PNF s'applique à tout le personnel des banques du RCBT qui travaille aux sites des banques et qui est responsable de l'entreposage des échantillons et/ou de leur transfert quand survient un bris de l'équipement d'entreposage. Ceci peut inclure le personnel suivant:

Personnel de la banque de tumeurs	Responsabilité/Rôle
Techniciens de laboratoire	Répondre aux alarmes, déterminer qu'un bris de l'équipement s'est produit, transférer les échantillons vers un équipement de sauvegarde
Directeur de la banque, Coordinateur/administrateur de la banque	Répondre aux alarmes, surveiller ou transférer le matériel vers un équipement de sauvegarde et mettre à jour les listes et les procédures

## Procédure d'urgence lors d'un bris de congélateur et de réfrigérateur

### 5.0 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FORMULAIRES

Les items inscrits dans la liste suivante ne sont que recommandés et peuvent être substitués par des produits alternatifs/équivalents plus appropriés aux tâches ou aux procédures spécifiques aux sites.

Matériel et équipement	Matériel et équipement (spécifiques au site)
Équipement d'entreposage de sauvegarde, congélateurs et réfrigérateurs	
Chariot conçu pour transporter les échantillons congelés	
Thermomètres	
Azote liquide, glace et glace sèche de réserve en quantité suffisante	
Contenants isolants pour garder temporairement la glace sèche et les échantillons	
Gants et équipement de sécurité pour manipuler les boîtes et les échantillons congelés	
Visière de sécurité, tablier et gants cryogéniques.	
Systèmes d'alarme	
Listes de contacts pour le système d'alarme	
Chariot pour déménager rapidement les échantillons	

### 6.0 DÉFINITIONS

Voir le glossaire du programme du RCBT: <http://www.ctrnet.ca/glossary>

### 7.0 PROCÉDURES

Les installations d'entreposage ainsi que l'équipement sont des éléments clés dans les opérations d'une banque de tumeurs. Dans le cas d'un bris de congélateur ou de réfrigérateur, des actions appropriées devraient être entreprises pour transférer les échantillons à une capacité d'entreposage de sauvegarde sans dommage aux échantillons ou perte d'identification et de suivi des échantillons.

#### 7.1 Capacité de sauvegarde

- 7.1.1 Fournir une capacité de sauvegarde d'un minimum de 72 heures pour les unités à basse température comme les congélateurs et les réfrigérateurs dans l'anticipation d'un bris d'équipement.
- 7.1.2 Avoir une capacité extra, égale à au moins la capacité de la plus grosse unité d'entreposage, et équivalente à 10% (ou autre pourcentage si spécifié) de la capacité totale d'entreposage, maintenue à une température d'opération en tout temps.
- 7.1.3 Identifier et numéroter l'équipement de sauvegarde.

## Procédure d'urgence lors d'un bris de congélateur et de réfrigérateur

7.1.4 Prendre en charge les équipements de sauvegarde de la même façon que autres unités d'équipement.

### 7.2 Initiation du transfert et déplacement des échantillons

7.2.1 Avoir un personnel formé à déterminer qu'un bris d'équipement s'est produit et que les échantillons concernés doivent être transférés.

7.2.2 S'assurer qu'un nombre adéquat de personnes parmi le personnel de la banque est assigné à la réponse d'urgence et formé pour effectuer le transfert lorsque nécessaire. Placer bien en vue une liste de contacts pour le personnel responsable assigné à prendre en charge une situation d'urgence (incluant les soirées/nuits ou les fins de semaines et les congés) sur chaque unité d'entreposage.

7.2.3 Former le personnel dans les procédures de transfert rapide du MBH vers les unités de sauvegarde en cas de besoin.

7.2.4 Alerter le personnel assigné qu'un déplacement d'échantillon doit être effectué.

7.2.5 S'abstenir d'ouvrir trop souvent les congélateurs en panne pour éviter une trop grande fluctuation de température qui pourrait se produire avant le transfert.

7.2.6 Si l'équipement de sauvegarde n'est pas situé près de l'équipement en panne, rassembler des chariots pour aider au transfert.

7.2.7 Remplir des contenants isolants avec de la glace sèche ou de la glace, puis les placer sur les chariots.

7.2.8 Enlever les boîtes d'échantillons des congélateurs et les placer sur la glace sèche pour le transfert. Placer les boîtes d'échantillons des réfrigérateurs sur de la glace pour le transfert. Essentiellement, ne pas permettre des fluctuations de température pendant des périodes prolongées.

7.2.9 Déménager rapidement les échantillons vers l'équipement de sauvegarde.

7.2.10 Si ce n'est pas possible de placer les échantillons dans le même ordre que dans l'équipement qui a brisé, s'assurer de maintenir un patron logique ou séquentiel pour l'entreposage.

7.2.11 Enregistrer les détails du patron d'entreposage de sauvegarde.

7.2.12 Documenter le transfert des échantillons vers l'unité de sauvegarde et suivre les échantillons pour s'assurer de les retourner aux localisations adéquates quand l'action corrective aura été prise et finalisée.

7.2.13 S'assurer que les systèmes d'alarme et les équipements de sauvegarde sont opérationnels.

7.2.14 Documenter les raisons du bris de l'équipement ainsi que l'action corrective.

## 8.0 RÉFÉRENCES, RÈGLEMENTS ET LIGNES DIRECTRICES

8.1 Tri-Council Policy Statement 2; Ethical Conduct for Research Involving Humans; Medical Research Council of Canada; Natural Sciences and Engineering Council of Canada; Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, December 2010.

<http://www.pre.ethics.gc.ca/eng/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/>

8.2 Best Practices for Repositories I. Collection, Storage and Retrieval of Human Biological Materials for Research. International Society for Biological and Environmental Repositories (ISBER).

[http://www.isber.org/Search/search.asp?zoom\\_query=best+practices+for+repositories](http://www.isber.org/Search/search.asp?zoom_query=best+practices+for+repositories)

## Procédure d'urgence lors d'un bris de congélateur et de réfrigérateur

8.3 US National Biospecimen Network Blueprint

<http://biospecimens.cancer.gov/resources/publications/reports/nbn.asp>

### 9.0 ANNEXEES

Aucune

### 10.0 HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Numéros des PNFs	Dates des modifications	Auteurs	Résumé des modifications
4.1.004	2007	JdSH	Version initiale.
4.1.004 e1.1	Juillet 2011	TS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Section 5.0: Addition : Chariot conçu pour transporter les échantillons congelés et équipement de sécurité cryogénique</li> <li>Section 7.1 Étape 4: Prise en charge de l'équipement de sauvegarde</li> <li>Section 7.2: Addition à l'étape 2 : ... sur chaque unité d'entreposage, étape 14 : Documenter les raisons du bris de l'équipement et l'action corrective.</li> <li>Section 8: Mise à jour du lien de l'EPTC</li> </ul>
4.1.004 e1.1	Mai 2012	CMC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grammaire et mise en page</li> <li>Retrait des définitions</li> <li>Historique des révisions déplacé au bas du document</li> <li>Mise à jour des liens pour les références</li> <li>Mise à jour des références aux PNFs</li> <li>Section 8.0-Suppression de la référence #2</li> <li>7.1.1: Ajout que la capacité de sauvegarde doit être mis en place pour un minimum de 72 heures pour refléter les autres PNFs.</li> </ul>